

Excusés : Michel Teilhol, procuration donnée à Françoise Rochette.
Stéphane Archer, procuration donnée à Alain Mathieu.
William Zanutto, procuration donnée à Marjorie Pignol.
Dominique Vachelard, procuration donnée à Guillaume Pons.
Wilfried Malige, procuration donnée à Isabelle Marchaud
Marie Christine Denis-Rouy, procuration donnée à Alain Jarlier
Sophie Benigaud, pas de procuration enregistrée.
Marjorie Pignol est nommée secrétaire de séance. Nombre de votant : 14

1. Election sénatoriales

Le conseil municipal a désigné Alain Jarlier, Alain Mathieu net Françoise Rochette comme délégués titulaires. Les délégués suppléants sont Serge Cornet, Guillaume Pons et Marjorie Pignol.

2. Achat terrain « Mazel » la Pâle Bleue

Le terrain qui avait été mis en zone réservée au niveau du PLUI est permettant un agrandissement de la surface de parking est en vente. Le conseil se prononce pour l'achat. 14 pour.

3. Convention avec la Médiathèque Départementale de Prêt

L'ensemble du conseil vote le renouvellement de la convention qui lie la bibliothèque de Lamothe et la Médiathèque Départementale de prêt. Il est proposé à la bibliothèque de fournir à l'école de Lamothe une sélection d'ouvrage de jeunesse permettant de renouveler le choix de lecture pour les enfants.

4. Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Les membres titulaires sont : Isabelle Marchaud, Yvette Robin, Christian Jarlier.
Les membres suppléants : Emilio Fuentes, Dominique Guilhe, Wilfried Malige.

5. Convention pour le droit de branchement des commerçants ambulants, tarif.

Une convention sera signée avec chaque commerçant ambulant installé sur la commune et utilisant un branchement électrique afin de participer au frais. Les tarifs sont établis en fonction de l'utilisation faite par chacun.

6. Informations diverses

- Un agent communal souhaite cumuler une double activité, le conseil municipal ne voit aucun problème au cumul d'activité dans la mesure du respect de la réglementation des droits du travail. L'autorisation lui est délivrée.
- Le radar pédagogique a été accepté dans quatre communes : Javaugues-Bournoncle-Vieille Brioude-Lamothe. Le coût de cet investissement est porté à 2134[€]/TTC- Abstention : 5 – Pour : 9